

La Leucose bovine

Maladie virale et tumorale des bovins, peu contagieuse et n'entraînant que peu de pertes, la Leucose Bovine fait l'objet d'une prophylaxie depuis 1991. Des cas ont été détectés en 2014 sans signe clinique mais uniquement avec des réactions sérologiques. La France reste aujourd'hui officiellement indemne de cette maladie au niveau européen depuis 1999 avec une incidence inférieure à 0.01%. Ce contexte favorable et le fait que la maladie soit classée comme danger sanitaire de catégorie 2 (Arrêté ministériel du 29 juillet 2013) pourront amener dans l'avenir à une révision de cette surveillance.

Les bases réglementaires

- Depuis le dépistage de 2007/2008 :

- En élevage allaitant :

Sérologie tous les 5 ans sur 20% des bovins de plus de 2 ans

- En élevage laitier

Analyse sur lait de tank tous les 5 ans

Le choix des contrôles quinquennaux est effectué par canton.

La situation épidémiologique en France

• *Toujours très favorable : Les deux derniers cas datent de juin 2015 ; ils ont été dépistés sur le lait et correspondaient à des formes latentes de la maladie.*

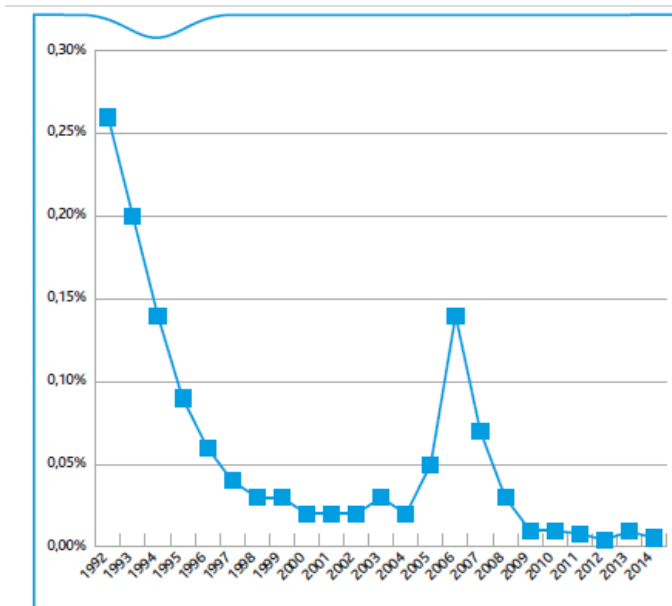


Figure 1. Évolution de l'incidence de la leucose bovine

L'incidence annuelle en France est très favorable et inférieure à 0.001% ; il faut rappeler que le pic observé en 2006 correspondait à des faux positifs dus à un kit Elisa retiré depuis du marché.



Seuls 47 suspicions ont fait l'objet d'un recontrôle auprès de l'ANSES en 2016, avec des tests d'immunodiffusion sur gélose ; aucun cas n'a été confirmé.

La situation en Corrèze

Seules des réactions atypiques restent parfois à déplorer mais aucun foyer n'a été confirmé. 2 cheptels ont fait l'objet de suspicions en Corrèze en 2018 lesquelles ont été invalidées avec des analyses complémentaires.